

Le 11 mai 2023

Réindustrialisation : des annonces positives qui doivent se concrétiser dans les territoires !

Emmanuel Macron s'est exprimé aujourd'hui pour présenter son projet pour la réindustrialisation.

Gil Avérous, Président de Villes de France, qui a participé à cette rencontre, salue ces annonces qui vont dans le bon sens.

En effet, nombreuses orientations soutenues et présentées par notre association dans le cadre du travail réalisé pour contribuer au projet de loi sur l'industrie verte ont trouvé un écho dans une partie significative des priorités du Président de la République.

La succession de crises récentes a montré l'importance de produire à nouveau en France pour retrouver notre souveraineté industrielle. Nous devons être les ardents défenseurs du « made in France ». Notre pays a pris conscience ces dernières années de notre dépendance dans les domaines stratégiques de l'énergie, du numérique, de la pharmacie et de l'agroalimentaire.

Ce nouveau défi économique est notamment celui des villes moyennes qui sont les plus agiles et les plus à même à pouvoir accueillir des entreprises qui voudraient développer leurs activités en France.

Nos villes et leurs intercommunalités participent déjà à la réindustrialisation de nos territoires, elles disposent du foncier, de l'immobilier et des infrastructures nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises, dont celles qui relèvent de l'industrie verte.

Verdir la commande publique, réduire les délais d'obtention des permis, favoriser la dépollution et le recyclage des friches industrielles, inciter les étudiants à suivre leurs études dans nos villes moyennes, ces décisions sont en effet les préalables à la réindustrialisation de nos territoires.

Nous devons aller encore plus loin pour accompagner les porteurs de projets industriels, dans le respect de la protection de l'environnement.

Nous voulons par exemple inciter les entreprises à s'installer en France en créant un contrat fiscal entre les entreprises, l'État et les collectivités. Ce contrat devrait permettre de geler les taux des différents impôts et taxes (des collectivités et de l'État) pour une durée de cinq ans.

Nous pouvons aussi aider à la reconversion des sites en créant un fonds national de reconversion des friches industrielles alimenté par une sur-taxation foncière appliquée aux friches vacantes (non productives). Ce dispositif inciterait les propriétaires à les céder rapidement et aiderait les pouvoirs publics à financer les reconversions.

Nous devons mieux accompagner les étudiants et répondre aux besoins de recrutements de nos industries en poursuivant l'installation de campus universitaires dans les villes moyennes, développant les campus connectés, en favorisant la formation par

l'apprentissage, tout spécialement pour les cursus de Bac+3 à Bac+5 et en adaptant les cursus de formation au tissu industriel local.

Enfin, l'État ne peut pas agir seul, la réindustrialisation doit s'appuyer sur une gouvernance territoriale partagée, Maire/Président d'intercommunalité-Préfet-chefs d'entreprise pour obtenir des résultats concrets.

Dans les prochains jours, *Villes de France* remettra une contribution complémentaire au Gouvernement pour nourrir le projet de loi sur l'industrie verte qui est une chance pour nos villes moyennes et notre pays.

Les élus de *Villes de France* seront particulièrement mobilisés pour porter localement cette ambition de réindustrialisation et travaillerons ensemble sur cet enjeu majeur **lors de notre Congrès du 6 et 7 juillet au Creusot, qui aura pour titre « les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ? ».**

Villes de France également restera attentive à la traduction, dans le projet de loi porté par Bruno Le Maire, de ces orientations qui devront respecter les compétences et le rôle des élus locaux.

Contact presse : guillaume.segala@villesdefrance.fr

Présidée par Gil AVÉROUS, Maire de Châteauroux, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.